L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 18 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

BONNE cuisinière française, mariée, nouvellement arrivée, demande place. Adresse: Léonie, bureau de l'*Abeille*. 18 fév—3f

UN jeune homme demande une place de jardinier ou laitier, en ville. S'adresser 174 Ursulines. 18 fév—2f

ON DEMANDE.

ON Demande—Une personne blanche, parlant le français comme domestique de maison et couturière. S'adresser 415 rue St. Charles. 18 fév—1f.

ON demande un bon jardinier fleuriste et jardinier potager sachant très bien écraper de serres. Doit être seul; recommandations requises. S'adresser à S. Hornsbien, coin Julie et Magazine. 15 fév—3f

UNE bonne couvreuse en jupe trouvera de l'emploi en s'adressant immédiatement chez Mme Mari, 70 rue Bienville, près Royale. 17 fév—2f

A LOUER.

A LOUER—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet; bon pour un hôtel. S'adresser R. J. Vinet, 123 Royale, ou L. T. Dugason, 3 rue Carondelet. 5 fév—15f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm F. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,767—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Gauthreaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18fév—18 24 27

Succession de J. J. Gauthreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,325—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Gauthreaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18fév—18 24 27

Succession de Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,134—Division "A"—Avis est par le présent donné aux lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui en peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
18 fév—18 24 27 Greffier.

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,988.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Smith, Henry Charnock et W. H. Cantzon, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
10 fév.—10 15 19

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,147—Division "D"—Charles A. Finke vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de pétitionaire Charles A. Finke soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. E. Dorieocourt, notaire, en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionaire et sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1891.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,014—Gustave Schlesinger (individuellement) et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant LUNDI, 9 mars 1891, à 11 heures A. M., que F. B Thomas, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32 022—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers s'il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel Duprez, notaire, en son bureau No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but d'délibérer sur les affaires du dit pétitionaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionaire soient suspendues et que F. B. Fred. Avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.
(Signé) FRED. B. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
29 jan—29—18 fév—6 mars

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Phelon and Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,418—Ex verto d'un jugement rendu et signé le 27 fév. Milton C. Randall a moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Tous les droits, titre et intérêt de Milton C. Randall dans l'affaire de M. C. Randall et femme vs la Nouvelle-Orléans et le North Eastern Railroad, No 30,341—Division "E" de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, où les plaignants réclament chacun la somme de vingt-cinq mille piastres comme dommages-intérêts par dommages survenus par la mort de leur fils qui a été causée, ainsi que c'est allégué dans la pétition, par les actes illégaux et inhumains des défendeurs.

2° Tous les droits, titre et intérêt de Milton C. Randall dans l'affaire de M. C. Randall vs. the New England Mutual Life Insurance Company, No 30,479, Division "D," sur le dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans laquelle ledit M. C. Randall réclame de la dite compagnie la somme de vingt-cinq mille piastres, montant réclamé comme lui étant dû par les défendeurs, comme étant la valeur de certaine propriété qui lui a été livrée et dont on n'a pas rendu compte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 fév—16 20 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Ultimo's Bank of Louisiana vs. Mme Felicity Patrick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,909—Ex verto d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro "trois," dans l'lot borné par les rues Maureville, Lavée, Espagne et Verjuice, sur un plan fait par Allen J. Edwards, ingénieur civil, en date du 17 janvier 1851, le dit lot mesure au côté américain quatre-vingt pieds de pouces de face à la rue Maureville sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et ce qui en est tenu et possédé.

Ensemble avec quarante huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant du prix sur les actions, avec les intérêts, soit cent intérêt sur la dite somme, à partir du 1er juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante-quatre piastres et quarante centimes pour les frais et les dites actions du fonds capital, avec huit pour cent d'intérêt, soit huit pour cent annuels en contributions de quatre-vingt neuf piastres cinquante cent, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque appel au fond capital, c'est-à-dire au 1er décembre de chaque année, de 1881 à 1899 inclusivement, et les frais et charges de la présente vente et de l'acte de vente de la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le reliquat de la dite dette du fonds capital hypothéquée à la Caisse du fonds capital, ainsi qu'il est demandé d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille quatre cent cinquante six piastres, et l'acquéreur assumera pour lui et ses cautions d'un acte notarié de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de la charte qui lui, et le lui donnant, s'il y a lieu, de prix de adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans
9 fév—6 15 22 mars 2 9 14

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 17 FEVRIER—CLASSE No 129
Tirage de 4 heures P. M.

4	1	58	71	42	11	69	21	64	2	8	43
10	4—										

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 17 février 1891.—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
W. P. PINCHARD,
DAF. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les villes.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
Plus d'Un Million distribué.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre), et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, étiquetée ainsi qu'il suit:
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et extraordinaires de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont sous notre supervision, et nous en donnons l'assurance, et leur avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard. J. E. Leeds.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de...$300,000, soit $300,000
1 Lot de... 100,000, ... 100,000
1 Lot de... 50,000, ... 50,000
1 Lot de... 25,000, ... 25,000
2 Lots de... 10,000, ... 20,000
5 Lots de... 5,000, ... 25,000
25 Lots de... 1,000, ... 25,000
100 Lots de... 500 50,000
200 Lots de... 300, ... 60,000
500 Lots de... 200, ... 100,000
100,000 Numéros dans l'Urne
PRIX D'APPROXIMATION.
100 Lots de...$300, soit..... $30,000
100 Lots de...$200, ... 20,000
100 Lots de...$300, ... 30,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,134 Lots se montant à....$1,034,600
PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.
Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les lots de 5 piastres et au dessus, et les lots, envoyés à nos correspondants.
Adresses à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la première de valeur dans les Lots Quatrième et Sixième Districts, situés dans le carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Washington, Conery et Prytanée.

La bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Canal et de l'Esplanade de la Bourse, ex-rue d'îlet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'îlet borné par les rues Toledano, Constance, Magazine et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane.

Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magazine et Jackson, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp et Joséphine.

Aussi les propriétés dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vacants, dans de bons quartiers, se tenant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse.

John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre le Commercial Place et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite de cette ville, savoir:

1° Neuf certains terrains, situés dans le Quatrième District de cette ville et bornés par les rues St-Charles, avenue Washington, Conery et Prytanée, désignés par les nos de 38 à 46 inclusivement, comme plus d'îlet Delhomme, voyer, en date du 23 décembre 1844 déposé au bureau de D. I. Icardo, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 38 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et demi de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout conforme à un plan fait par Feger, ingénieur, en date du 20 février 1891, à midi, de la propriété ci-dessus décrite.

2° Un certain terrain ou morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Conti, Chartres, St Louis et l'avenue de la Bourse, formant le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix sept pieds de façade rue Chartres sur trente huit pieds de façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

4° Six certains terrains situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Constance et Magazine et l'Avenue de la Louisiane désignés par les nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun trente-un pieds six pouces de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'avenue de la Louisiane mesure, en outre, cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 12 formant le coin de la rue Toledano et de l'avenue de la Louisiane, mesure, en outre, cent vingt-huit pieds de profondeur, le tout conforme à un plan fait par Feger, ingénieur, en date du 23 décembre 1844, déposé au bureau de D. I. Icardo, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 33 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et demi de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout conforme à un plan fait par Feger, ingénieur, en date du 20 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

2° Un certain terrain ou morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Conti, Dauphine, Bienville, Bourbon et Dauphine, formant le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix sept pieds de façade rue Conti sur trente huit pieds de façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

4° Six certains terrains situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Constance et Magazine et l'Avenue de la Louisiane désignés par les nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun trente-un pieds six pouces de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'avenue de la Louisiane mesure, en outre, cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 12 formant le coin de la rue Toledano et de l'avenue de la Louisiane, mesure, en outre, cent vingt-huit pieds de profondeur, le tout conforme à un plan fait par Feger, ingénieur, en date du 23 décembre 1844, déposé au bureau de D. I. Icardo, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 33 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et demi de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout conforme à un plan fait par Feger, ingénieur, en date du 20 février 1891, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Deux lots de 4 tre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes y appartenant situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, et bornés comme suit: Le dit lot borné par les rues Conti, Chartres, St Louis et l'avenue de la Bourse, formant le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix sept pieds de façade rue Chartres sur trente huit pieds de façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

4° Six certains terrains situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Constance et Magazine et l'Avenue de la Louisiane désignés par les nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun trente-un pieds six pouces de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'avenue de la Louisiane mesure, en outre, cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 12 formant le coin de la rue Toledano et de l'avenue de la Louisiane, mesure, en outre, cent vingt-huit pieds de profondeur, le tout conforme à un plan fait par Feger, ingénieur, en date du 23 décembre 1844, déposé au bureau de D. I. Icardo, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 33 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et demi de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout conforme à un plan fait par Feger, ingénieur, en date du 20 février 1891, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

7° Trois certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues de la Louisiane et de Tolédano, Magazine et Camp, et désignés par les nos 4, 5 et 6, et mesurant, ces nos suit: le terrain 4 a cent-un pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante un pieds huit pouces de profondeur le tout plus ou moins et les te rains 5 et 6 mesurent, chacun, 1 cent-deux pieds de façade rue Magazine sur cent-soixante pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

8° Deux terrains, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Jackson Camp et Joséphine, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L'Isle, en date du 4 novembre 1869, déposé sous le nom de R. en l'étude de T. Guyol, notaire; les dits terrains se touchent, et mesurent, chacun, comme suit: le terrain No 4, soixante quatre pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Le terrain 5 a vingt pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Les dits terrains étant bornés à l'arrière par une allée large de cinq pieds, ouvrant sur la ligne divisant les deux terrains et à d'autres les touchant et formo le c in des rues Magazine et Jackson.

9° Quatre certains terrains situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1841, et déposé pour références en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, mentionné conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun, trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

10° Cinq certains terrains situés dans le 4me District carré d'îlet borné par les rues Camps, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 15, et les terrains 1 et 2, se touchent, et mesurent chacun, trente deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et mesurent chacun, trente deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et mesurent chacun, trente deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Chestnut et Huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—2 10 14 mars

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,
Située sur le Bayou Barataria,
A environ seize mille de la tête du Canal Harvey.
Succession de Wm. B. Berthoud.

No 745—Vingt-sixième Cour de District Judiciaire de la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMÉMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de Louisiane, daté le 20me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et non litigée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Les deux tiers indivis en actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

2° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci-dessus, sur la profondeur de 40 arpents, plus ou moins, bornés sur un côté par le morceau de terre ci-dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de Isle Bonne, situé dans le dit district de Barataria sur le bayou Barataria, en face du morceau de terre nommé en premier lieu ci-dessus, mesurant 35 arpents plus ou moins, de face au dit bayou sur la profondeur plus rapprochée de lac Gônche, bornée sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria mesurant la moitié de 20 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, borné sur un côté par la terre de Terrance Dronet, et sur l'autre côté par celles de J. B. Dantin; les dits morceaux de terre décrits ayant en tout, 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers ainsi en actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie, ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Colens, notaire, le 28 du mois de novembre 1881, enregistré au bureau des aliénateurs, paroisse Jefferson, dans le livre "S", folio 447, et le livre des Hypothèques No 62, folio 655.

5° Le certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une façade de quarante (4) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par une terre ayant appartenu à Andrew Hodge, jr., et à Berthoud & Cie, mesurant 69 acres superficiels, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y existent.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm. L. Langridge, Greffier de la Cour Civile de District, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

FERD. SAMUEL, Encanteur,
Greffier de la Cour Civile de la Paroisse Jefferson.
2 fév—2 7 14 21 28—mars 7

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,967.—Division B.—D. D. Hackney vs ses créanciers.—Ordre de Vente.—Attendu que les biens du pétitionnaire David D. Hackney soit et sont confisqués par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant Fred Forgey, notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires à la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. H. Dyer Esq., avocat, soit nommé pour représenter ces créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.
(Signé) FRED. D. KING,
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 jan—20—28 7 7 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Jed B. Wolfe vs. Philip Thompson.
No 11,934.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai, au plus haut enchérisseur, MARDI, 24me jour de février 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Philip Thompson, à et dans un certain procès, ainsi alors qu'il était pendant devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans lequel ledit Philip Thompson comme demandeur s'est identifié comme suit, savoir:

1° Philip Thompson vs Martin McEvoy, No 31 438 du dossier de la dite cour, Division B, étant un procès sur un compte de cent-quatre vingt-dix dollars 24 avec intérêt, à 5 0/0 à partir de la demande judiciaire, le 25 novembre 1890 et tous les frais du procès.

2° Philip Thompson vs "La Lichtenstein Patent Horse Fly" Co., limited, No 30 074 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le convrement d'un billet de deux-cent-cinquante-deux dollars 75 cents ($252 75) avec intérêt à 8 0/0 à partir du 21 mars 1890, et tous les frais du procès.

4° Philip Thompson vs. Henry Forschler, No 31,175 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet à ordre de cent-cinquante-trois piastres, treize cents ($153 13), avec intérêt à 8 0/0 à partir du 5 janvier 1890, et jugement rendu en cette affaire, pour la dite somme le 28 janvier 1891, et le jugement de Philip Thompson, depuis la saisie dans cette cause, et tous les frais de celle ci.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis,
Nouvelle-Orléans, le 13me jour de février 1891.
B. D. MONALLY,
Marshal des Etats Unis, District de l'Est de la Louisiane.
13 fév—12 17 23 24

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété non améliorée formant le coin des rues Tonti et Bonaparte, et Bonaparte et les rues Canal et Rochebleue.

R. Tebbland vs A. Brifed.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 31,913.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 février 1891, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Magazine et Julie, désignés sous les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par G. J. Dubler, voyer, le 4 novembre 1846, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Le No 3, a vingt-cinq pieds et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds sept pouces de hauteur, sur cent-soixante pieds et onze pouces et quatre-cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 4 et le 1 4 No 4 a vingt cinq pieds et 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds huit pouces de large dans le fond, sur cent-soixante pieds et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 3 et cent soixante pieds six pouces et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 32 et 35 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John T. Moore Jr. d'après un acte passé pard